

Municipalité de Portneuf-sur-Mer

Extrait du procès-verbal d'une session régulière du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 8 juillet 2008 à 19 h 30 heures à l'édifice municipal, à laquelle session étaient présents et formaient quorum :

Le maire Jean-Marie Delaunay
Les conseillers : Michel Chamberland
 Alain Manning
 Gino Jean
 Antoine Dubé
 Roger Emond

Résolution 08-07-4473

**EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DES POSTES/ MAINTIEN DU
SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL**

CONSIDÉRANT QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif des Postes Canada sur la poste-lettres);

CONSIDÉRANT QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

CONSIDÉRANT QU'EN tant qu'utilisateur du service postal, le conseil municipal de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer se préoccupe de la nature des changements qu'examinent présentement le comité de l'Examen stratégique de la Société canadienne des Postes, telle la déréglementation de notre service postal public;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités situées en région comme la nôtre dépendent beaucoup du service postal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland, secondé par monsieur Alain Manning et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer avise le comité consultatif sur l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes qu'elle s'oppose fortement à la déréglementation du service postal public pour les motifs suivants :

- la déréglementation mettrait en péril le service postal public et universel;
- la déréglementation entraînerait une hausse des tarifs et une baisse de services;

- la déréglementation enlèverait des emplois décents pour les remplacer par des emplois bien rémunérés;
- la déréglementation nuirait à la sécurité du courrier et la protection des renseignements personnels ce qui est quand même très important;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Moya Greene, présidente et directrice générale de la Société canadienne des postes, au Premier Ministre du Canada monsieur Stephen Harper, à monsieur Stephan Dion, Chef du parti libéral du Canada ainsi qu'à monsieur Gilles Duceppe, Chef du parti Québécois.

ADOPTÉ

Je, soussignée Gontran Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la présente résolution a été adoptée à une session régulière du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 8 juillet 2008.

PORTNEUF-SUR-MER, LE 15 JUILLET 2008.



GONTRAN TREMBLAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER